

D1021/3

/Tw.Em./F.M./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

Kigali, le 03 Février 1984

d Sports

N° 0731 /15.08.01

OBJET: Transmission du
Rapport de Mission
effectuée à
BUJUMBURA.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise qui s'est rendue à BUJUMBURA dans le cadre du match-retour INTER F.C.-PANTHERES NOIRES comptant pour le tour préliminaire de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Cette compétition organisée depuis 1975 par la Confédération Africaine de Football oppose chaque année les Clubs Vainqueurs de Coupe affiliés. En 1982, le Rwanda a connu sa première participation en engageant le Club **MUKURA V.S.** à la VIIIème édition. Notre représentant n'a malheureusement pas pu franchir le cap du tour préliminaire puisqu'il a été éliminé par PANAFRICA de TANZANIE qui l'a battu tant en aller qu'au retour chaque fois par 4 buts à 0.

Cette triste expérience ne devait pas nous décourager et c'est à ce titre que, l'équipe PANTHERES NOIRES, actuelle championne dans notre pays, a été engagée dans la 10ème Coupe.

Le tirage au sort effectué par la CAF le 18 décembre 1983 a désigné le Club INTER F.C. de BUJUMBURA comme devant rencontrer notre champion dans deux matches aller et retour comptant pour le tour préliminaire. Le match aller a eu lieu à KIGALI le 5 février 1984 au Stade Régional de NYAMIRAMBO et s'est terminé sur un score vierge de 0 but partout. Le match retour programmé pour le 19 février 1984 s'est déroulé à BUJUMBURA. La partie s'est terminée sur un score d'un but partout, mais la qualification au 1/16ème de finale revient au représentant rwandais en vertu de l'article 6 du règlement de la CAF régissant le

.../...

tout préliminaire : "Si, au terme du temps réglementaire du deuxième match, les deux équipes ont marqué le même nombre de buts au cours des deux matches, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est qualifiée".

Le match aller comptant pour le 1/16ème de Finale aura lieu à KIGALI le 1 avril 1984 contre SCARLET du KENYA, tandis que le match retour se déroulera à NAIROBI le 15 du même mois.

Comme nous ne savons presque rien de la qualité de notre prochain adversaire, il importe que l'équipe PANTHERES NOIRES reprenne sans tarder les entraînements. Sa forme du moment augure pour une nouvelle bonne performance.

En marge de la mission sportive, j'ai eu des entretiens avec le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui m'a parlé de l'organisation de son service. En sa compagnie, j'ai visité le Village de GATETE et de l'IMBO où les jeunes cultivent le riz ainsi que le Centre de Formation et de Production de RUMONGE où les jeunes non scolarisés et descolarisés suivent une formation en métiers de maçonnerie, menuiserie, couture et pratiquent l'élevage.

Avec le Ministre du Travail et de la Promotion Professionnelle, nous avons parlé des Mouvements des Jeunes. Les échanges à ce niveau devaient m'intéresser, compte tenu de notre projet de mettre sur pied la JMRND. L'Union de la Jeunesse Révolutionnaire Burundaise connaît un avancement dans son organisation, même s'il subsiste des difficultés de coordination avec le Ministère de la Jeunesse.

Au terme de ces contacts, le souhait unanime a été d'échanger les expériences dans les domaines qui ont intéressé nos entretiens.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

C.F.I.à:

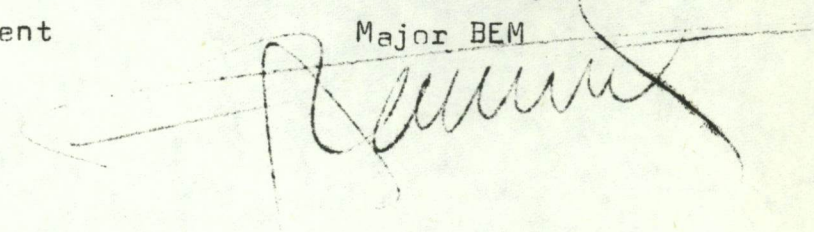
- Monsieur le Secrétaire Général
du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (Tous)

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM



Rapport de Mission de la délégation rwandaise
à BUJUMBURA du 16 au 20 février 1984.

=====

I. INTRODUCTION

Fondée en 1957, la Confédération Africaine de Football (CAF), organe technique du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), s'est fixée comme objectif l'organisation des tournois et compétitions en Afrique dans le but de renforcer les relations d'amitié entre les pays affiliés et rehausser le niveau sportif des joueurs ressortissant des fédérations membres par l'échange des expériences.

De cette organisation est née la Coupe d'Afrique des Nations en 1957, la Coupe des Clubs Champions en 1964, la Coupe des Vainqueurs de Coupe en 1975 et tout dernièrement la Coupe d'Afrique Juniors en 1978.

Le Rwanda a pris part pour la première fois à la 13ème Coupe d'Afrique des Nations en 1980. Notre Sélection Nationale n'a pas pu franchir le cap du tour préliminaire, puisqu'elle a été éliminée par l'Ethiopie après le tir de pénalités. Qualifié pour le 1/16ème de finale de la 14ème édition en 1982 après avoir battu la Somalie par 1 but à 0, notre Onze National a dû s'incliner devant la Sélection Tunisienne, formation de loin supérieure. Notons que nous avons marqué un pas en avant en franchissant le tour préliminaire.

Rappelons également le premier engagement de notre pays à la 18ème édition de la Coupe des Clubs Champions avec la participation de RAYON SPORTS en 1982. Le Rwanda avait été éliminé par VITAL'O du BURUNDI après deux matches aller et retour comptant pour le tour préliminaire. Cette année, nous connaissons une deuxième participation avec KIYOVU SPORTS qui est qualifié pour le 1/16ème de finale, suite au retrait d'ADMARCS TIGRES (MALAWI) qu'il devait rencontrer dans le tour préliminaire.

Pour ce qui est de la Coupe des Vainqueurs de Coupe, nous avons engagé MUKURA V.S. en 1982 et s'est fait battre par FANAFRICA de TANZANIE dans les deux matches aller et retour comptant pour le tour préliminaire chaque fois par 4 buts à 0. Cette faible performance ne devait pas nous décourager et c'est à ce titre qu'une fois de plus le Rwanda a engagé le champion du moment, en l'occurrence le Club PANTHERES NOIRES. Cette équipe avait livré le match aller le 5 février 1984 contre INTER F.C. de BUJUMBURA à KIGALI. La partie s'est terminée sur un score de 0 but partout.

Comme le match retour, décisif pour la qualification au 1/16ème finale, devait se dérouler à BUJUMBURA le 19 février 1984, la délégation rwandaise s'y est rendue le 16 février 1984 par voie de surface.

II. COMPOSITION DE LA DELEGATION

A. Officiels:

- Major DEM NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la délégation.
- Le Lieutenant Colonel MAYUYA Stanislas, 1er Vice-Président du Comité National de Direction de Football (C.N.D.F.).
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Bureau Sports d'Equipe au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- Monsieur FICKERT Joachim, Entraîneur.
- Sergent-Major KAGARE Samson, Soigneur.
- Monsieur NGENDAHAYO Gervais, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

B. Joueurs:

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| - KANAMUGIRE Aloys | - MANAMA Charles |
| - HAVUGARUREMA Pascal | - MUNYAKAZI Hassan |
| - BAYINGANA Léon | - NKUNZURWANDA Hassan |
| - HABIMANA Manassé | - MIHANDA Jean Damascène |
| - MINANI Védaste | - KARURANGA Emmanuel |
| - HABIBU Issa | - SEMUGARA Michel |
| - IYAKAREMYE Dadru | - MUHIRE Eugène |
| - MUTADAZI Léonidas | - HAKIZIMANA Abdallahaman |
| - HAKIZIMANA Yahaya | - IDRISSA DJUMA |
| - NGABONZIZA Onesphore | - HATEGEKIMANA Innocent. |

III. SEJOUR A BUJUMBURA

Partie de KIGALI le 16 février 1984, par voie de surface, la délégation est arrivée à BUJUMBURA le même jour vers 19h00. A notre arrivée, nous avons été surpris de l'absence d'un Comité d'accueil. Nous avons dès lors procédé nous-mêmes à notre installation, en attendant que le personnel de la Fédération Burundaise se décide à nous contacter.

Vers 21h00, le Secrétaire Général de la Fédération et Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse, des Sports et Culture est arrivé et a présenté ses excuses pour ce contretemps selon lui inopiné.

Le jour même de notre arrivée et durant notre séjour, nous avons été en contact direct avec notre Ambassade.

Le programme établi pour notre séjour se présente comme suit :

Jeudi le 16/02/1984: Arrivée et installation.

Vendredi le 17/02/1984 : De 10h00 à 11h30' : Entraînement

De 16h10 à 18h00' : Entraînement

Samedi le 18/02/1984 : De 10h00 à 11h30' : Entraînement sur le Stade.
F.F.B.

De 15h00 à 18h00' : **Visite de la Ville de
BUJUMBURA.**

Dimanche le 19/02/1984 : De 11h00 à 13h00' : Réunion Technique au "Club
des Vacances".

De 14h30' : Arrivée des équipes au Stade du
match.

De 15h30' : Coup d'envoi.

De 19h00' : Réception à l'Hôtel MERIDIEN.

Lundi le 20/02/1984 : Retour à KIGALI.

La réunion technique regroupant les officiels des matches et des deux pays s'est tenue dimanche le 19/02/1984 de 11h00 à 13h00 sous la présidence de l'arbitre central. Normalement, il revient au Commissaire de diriger la réunion, mais ce dernier était malade.

L'objet de cette réunion était d'une part la prise de connaissance de tous les officiels et d'autre part la révision des points importants du règlement de la 10ème Coupe des Vainqueurs de Coupe.

Les points importants sur lesquels le Président de la réunion a insisté sont les suivants :

- vérifier les conditions de séjour de l'équipe visiteuse;
- assurer les mesures de sécurité;
- rappeler le nombre de remplaçants limités à 2 joueurs;
- préciser les couleurs des maillots des deux équipes;
- désigner un arbitre de réserve;
- recommander la discipline sur le terrain;
- présenter les licences des joueurs.

Au cours des discussions, le Lieutenant Colonel MAYUYA Stanislas a demandé au Président de la réunion de mettre un accent particulier sur la protection des gardiens qui souvent sont sujets à des charges dangereuses des attaquants. Cette intervention était d'autant importante que notre équipe n'avait qu'un gardien de but. Son remplaçant n'avait pas pu se joindre à la formation compte tenu de son statut de réfugié burundais au Rwanda.

Pour ce qui est des licences des joueurs, il est utile de noter que la formation burundaise n'en avait pas. Cette question a soulevé beaucoup de discussions lors du match aller qui s'est déroulé à KIGALI. La partie burundaise prétendait que la CAF n'avait pas encore retournée ces licences, mais toute réflexion faite, il s'agissait tout simplement d'une distraction opinée. En effet, tout prêté à penser que le BURUNDI a retardé délibérément la demande de licences à la CAF pour cacher une irrégularité majeure : l'équipe INTER F.C. était composée d'éléments d'un autre Club, en l'occurrence "FANTASTIQUE". Faut-il, du reste, préciser qu'un des officiels burundais en la personne du 4ème arbitre nous a confié après le match que le Club INTER F.C. avait été renforcé par des joueurs provenant d'autres Clubs sous prétexte que toute l'Afrique le fait ? Affirmation gratuite puisque le Rwanda ne le fait pas et fait partie de l'Afrique.

Comme pour le match aller, la solution prise fut celle de photographier les joueurs d'INTER F.C. en présence du corps d'arbitres comme le prévoit le règlement. Cette mesure permet de vérifier l'appartenance réelle des joueurs à l'équipe engagée, comparaison faite avec les photos apposées aux licences délivrées par la CAF.

Le match du 19 février 1984 s'est déroulé avec une combativité égale pour les deux équipes. Cette situation se comprend compte tenu de l'enjeu de la partie. C'était un match de qualification au 1/16ème de finale.

La rencontre s'est terminée sur un score de 1 but partout, avec la qualification du Rwanda. Le règlement de la CAF stipule en effet qu'en cas d'égalité des buts à l'issue des deux matches aller et retour, l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est qualifiée.

Les prochains matches opposeront le Club PANTHERES NOIRES à SCARLET F.C. du KENYA. Le match aller aura lieu le 1er avril 1984 à KIGALI, tandis que le match retour se déroulera à NAIROBI le 15 avril 1984.

En marge du programme de rencontre, j'ai eu des entretiens avec le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ainsi qu'avec celui du Travail et la Promotion Professionnelle.

Mes discussions avec le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ont abouti, dans le domaine des sports, à un accord de multiplication des rencontres au niveau des Clubs, étant entendu que l'organisation des rencontres institutionalisées à caractère régional a été confiée au Secrétariat Permanent de la C.E.P.G.L.

Pour ce qui est de la Jeunesse, nous avons rappelé l'organisation du Séminaire des responsables de la Jeunesse au niveau des Préfectures, Provinces et Régions de nos trois pays composant la C.E.P.G.L. Ce séminaire sera organisé à KIGALI par la FRANCE en collaboration avec le Gouvernement Rwandais.

Le domaine de la Culture et des Loisirs a également retenu notre attention. Le Ministre Burundais a exprimé le souhait de voir notre Ballet se reproduire à BUJUMBURA cette année, à l'occasion de l'une ou l'autre conférence qui aurait lieu à BUJUMBURA. Je lui ai répondu que ce souhait sera soumis à un examen, compte tenu du programme chargé de notre Ballet au cours de l'année 1984. A ce titre, il aura beaucoup de représentations à effectuer à l'étranger.

J'ai par ailleurs émis le souhait de renforcer les échanges au niveau des orchestres respectifs. L'orchestre IMPALA a déjà exprimé le désir de se reproduire au BURUNDI, tandis que la troupe AMABAND a déjà effectué une représentation au RWANDA.

Au cours de mon séjour, j'ai également visité les Centres de Formation et de Production des jeunes. A RUMONGE, les jeunes non scolarisés et descolarisés suivent une formation en menuiserie, en couture et en maçonnerie. Ils pratiquent également l'élevage de porc et de poule. Ce Centre ressemble à celui du Service Civique de la Jeunesse de KANOMBE.

J'ai visité le Village de GATETE et le projet rizicole de l'IMBU où les jeunes, groupés en village, cultivent le riz. Il apparaît que le BURUNDI fait des efforts pour le groupement de l'habitat en commençant par les jeunes. L'amélioration de l'habitat est sous-tendu par l'octroi des sticks et des tôles remboursables après un temps convenu.

Avec le Ministre du Travail et de la Promotion Professionnelle qui est en même temps Secrétaire Général de l'Union de la Jeunesse Révolutionnaire Burundaise (UJRB), nous avons parlé des Mouvements de Jeunesse. Il m'a expliqué l'organisation de leur Mouvement intégré au parti UPRONA. Les statuts n'ont pas encore été promulgués.

L'Union de la Jeunesse Révolutionnaire Burundaise qui a remplacé la Jeunesse Révolutionnaire RWAGASORE a pour mission principale de sensibiliser toute la Jeunesse aux idéaux du parti et d'en servir d'exemple. Notons que le Ministre m'a fait remarquer qu'il subsistait quelques difficultés de coordination entre le Ministère de la Jeunesse et le Mouvement (UJRB), bien qu'il n'y ait pas de conflit. Ces difficultés se rencontrent dans les activités de production qui par ailleurs sont minimales au niveau du Mouvement qui ne dispose pas d'assez de moyens.

Au niveau des structures, il est bon de noter qu'il n'existe que les responsables permanents au niveau du Secrétariat Général et un seul au niveau Préfectoral et Communal qui sont les seuls rémunérés.

J'ai fait mention de notre projet de mettre sur pied la J.M.R.N.D., tout en spécifiant que leurs expériences nous intéresseraient.

CONCLUSION

Le séjour de la délégation rwandaise à BUJUMBURA a été l'occasion de renforcement des liens d'amitié déjà existantes, même si, en ce qui concerne la rencontre, la fédération burundaise a préféré l'irrégularité en alignant des joueurs provenant d'autres Clubs.

Je salue la détermination de l'équipe PANTHERES NOIRES pour marquer le but de la victoire, se qualifiant ainsi au 1/16ème de Finale qui l'opposera à SCARLET du KENYA.

Fait à KIGALI, le 24/02/1984.-